



La Base Aérienne de Villacoublay à l'écoute des riverains



En 2009, j'avais fait part dans ces colonnes de mon souci de concilier les exigences opérationnelles de nos missions et le respect de l'environnement. Je quitterai prochainement Villacoublay avec la satisfaction d'avoir œuvré à la tenue de la première réunion relative à la **commission consultative de l'environnement** de la base aérienne.

Pilotée par la Préfecture des Yvelines, cette commission sera l'instance de concertation officielle entre les différentes parties concernées par notre activité aérienne : autorités militaires, élus locaux, associations de protection de l'environnement, associations de riverains et services de l'Etat.

Au sein de ce forum sera notamment discutée et rédigée une **charte de qualité de l'environnement sonore**. Ce projet me tient à cœur car il témoignera de la volonté de la BA 107 d'apporter à ses partenaires, en toute transparence, des réponses concrètes aux problèmes rencontrés localement en matière de bruit lié à l'activité de ses aéronefs.

Enfin, à la veille de la pause estivale, deux nouvelles intéresseront les riverains de la base :

- comme l'été dernier, j'ai demandé aux unités hélicoptères de limiter, **en juillet et août, leurs entraînements de nuit à deux séances par semaine au lieu de trois habituellement**,

- cet été, le Groupement d'instruction des Forces aériennes de gendarmerie quittera Villacoublay pour s'installer à Cazaux. Cela se traduira concrètement par le départ de **4 machines qui réalisaient environ 1100 missions d'entraînement** (et donc autant de vols) par an.

Colonel Thierry Combel
Commandant la base aérienne 107 - Villacoublay

Bilan des mouvements du 1^{er} semestre 2010

Le groupe de travail de la BA 107 sur les gênes sonores poursuit son étude concernant les retours de nuit des hélicoptères.

A ce jour, 2 trajectoires sont empruntées prioritairement avec un taux d'utilisation équivalent :

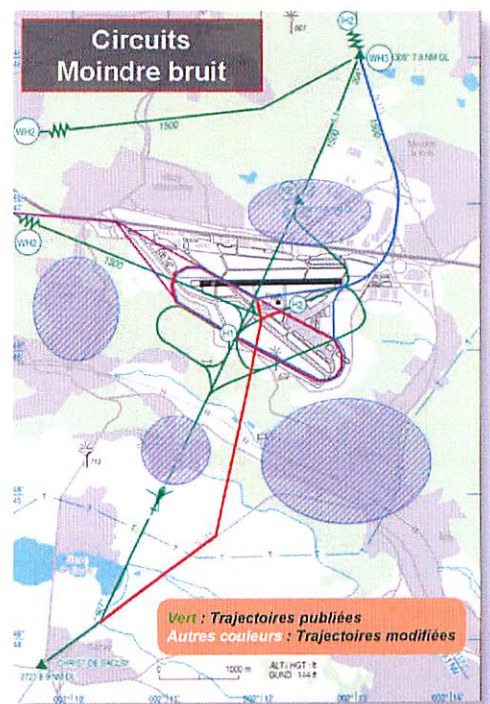
- la première par le Sud via Saclay a été modifiée afin de soulager les habitants du Val d'Albion,
- la seconde par l'Ouest a été créée afin de superposer le "cheminement hélicoptères" au tracé de l'A86.

Par ailleurs, la longue finale 09 reste toujours utilisable, mais non privilégiée, et n'a pas été empruntée de façon significative par les hélicoptères ces six derniers mois.

Une procédure "antibruit" au départ et à l'arrivée est mise en place. Dans la mesure du possible (en fonction de l'activité avions) les montées vers l'altitude de transit et les descentes s'effectuent à la verticale de la base.

Enfin, l'activité aérienne du 1^{er} semestre 2010 a été identique à celle de 2009 : 11000 mouvements (pour un total annuel d'environ 31000). Ces 11000 mouvements se sont traduits, pour les hélicoptères basés, par 100 retours de nuit par le sud, 100 par l'ouest, 12 par la longue finale 09.

A titre de comparaison, l'activité aérienne 2009 des différentes plateformes parisiennes, en nombre de mouvements, est la suivante : Villacoublay 31 000, Toussus le noble 110 000, Orly 250 000 et Roissy 500 000.



Lumière sur le vol de nuit

La Base aérienne 107 de Villacoublay accueille des unités navigantes dont les missions de sécurité et de service public nécessitent un entraînement régulier et réglementé. En effet, ces unités sont amenées à intervenir 24 h sur 24 dans des contextes opérationnels sensibles, en conditions parfois dégradées. L'obligation de résultat impose un entraînement à la hauteur de l'exigence de ces missions.

Cet entraînement formalisé par les autorités militaires permet d'acquérir et de maintenir le savoir faire indispensable à l'apprentissage des procédures et à la mise en œuvre d'équipements spécifiques tels que les Jumelles de Vision Nocturne (JVN) ou les caméras thermiques.

Cet apprentissage nécessite d'effectuer régulièrement des vols de nuit spécifiques. A titre d'exemple, un jeune pilote devra effectuer une quinzaine de missions avant d'être déclaré opérationnel à la mission " d'interception de nuit " sur hélicoptère Fennec. Il devra par la suite entretenir cette qualification avec une moyenne de quatre vols de nuit par trimestre. Si ce programme n'est pas respecté, quatre vols de remise à niveau sont nécessaires pour être de nouveau déclaré opérationnel.

Dans la même logique, pour assurer ses missions au profit du GIGN ou du RAID, le Groupement interarmées d'hélicoptères doit effectuer 30% de son activité aérienne de nuit.



Le coucher du soleil ne signifie pas le début de l'activité vol de nuit. La nuit aéronautique n'intervient officiellement que 30 minutes après l'heure du coucher de soleil.

Mais pour pouvoir utiliser les JVN de façon optimale, il faut attendre le crépuscule astronomique soit entre 15 à 30 minutes après la nuit aéronautique et prendre en compte les différents niveaux de nuit, de la nuit " claire " à la nuit la plus " sombre ". Toutes ces contraintes sont prises en compte notamment lors des phases de progression des plus jeunes et complexifie la planification des vols.

Réunion préparatoire à la Commission Consultative de l'Environnement

Dans le domaine de la lutte contre les gênes sonores, le ministère de la Défense, soucieux de protéger la population contre le bruit, s'est engagé à mettre en œuvre une politique volontariste en matière d'environnement.

Au niveau local, cette volonté se traduit par des procédures ou des adaptations de trajectoires visant à réduire autant que possible les gênes sonores aux abords de la base et par une communication au profit des autorités locales.

L'ensemble de ces mesures seront reprises et poursuivies lors de l'élaboration d'une charte de l'environnement sonore de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay privilégiant le dialogue, la coopération et la mise en place d'un organe de concertation et de suivi des propositions.

Cette charte sera élaborée au sein d'une Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome dont la composition est réglementée. Elle comprend pour un tiers de ses membres, des représentants des professions aéronautiques, pour un autre tiers, des représentants des collectivités locales et pour le dernier tiers, des représentants d'associations de riverains et de protection de l'environnement.

La réunion organisée le 29 juin 2010 sur la Base Aérienne 107, sous la présidence de la Préfecture des Yvelines, constitue la première étape de ce processus.



Coordonnées du chef de cabinet du commandant de base, chargé des relations avec les riverains en matière de gênes sonores

tél : 01 45 07 30 30

courriel : osa.ba107@inet.air.defense.gouv.fr